

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01129
Numéro SIREN : 453 645 251
Nom ou dénomination : FOR-BZH

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2023 sous le numéro de dépôt 11476

FOR-BZH

Société par Actions Simplifiée au capital de 206.483.142 euros
Siège social : 6 rue de Châtillon – La Rigourdière
35510 CESSON SEVIGNE
453.645.251 RCS RENNES
ci-après la « Société »

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin,
A 19 heures,

Les associés de la société FOR-BZH (ci-après la « Société ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur la convocation qui leur a été faite par le Président adressée à tous les associés conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires associés et qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

M. Christian ROULLEAU en sa qualité de Président préside l'assemblée.

Madame Mélanie ROULLEAU, présente et acceptant, est appelée comme secrétaire de séance.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur Le Président déclare la séance ouverte.

Les sociétés KPMG AUDIT OUEST et PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Co-commissaires aux comptes titulaires de la Société régulièrement convoqués, sont absentes et excusées.

I – Monsieur Le Président constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau que 11 associés sont présents ou représentés totalisant ensemble 206.483.142 actions et que la présente assemblée peut valablement délibérer en tant qu'assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux dispositions statutaires.

Monsieur Le Président déclare alors la séance ouverte.

II – Monsieur Le Président dépose ensuite sur le bureau les documents suivants qui sont mis à la disposition de l'assemblée générale :

- les statuts de la Société ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société clos le 31 décembre 2022 ;
- le bilan, le compte de résultat et annexes à la même date ;
- les comptes consolidés au 31 décembre 2022 ;
- le rapport de gestion du Conseil de Gouvernance sur l'activité de la Société durant l'exercice écoulé et sur les comptes consolidés ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs mandats durant ledit

4

an

exercice ainsi que leur rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;

- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- la copie des lettres de convocation adressées à chaque associé ;
- la copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions ;

Puis Monsieur le Président déclare que le texte des projets de résolutions ainsi que tous les documents et informations permettant aux associés de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chaque associé conformément aux dispositions statutaires.

Monsieur Le Président précise également que les documents et renseignements prévus par les dispositions et réglementaires ont été communiqués aux Commissaires aux comptes dans les délais prévus par la loi ou les statuts.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

III - Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- (...)
- Constatation de la fin des mandats des Commissaires aux comptes titulaires,
- Renouvellement d'un mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire ;
- Remplacement d'un Commissaire aux comptes titulaire ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le Président procède à la présentation des comptes de l'exercice, par une lecture détaillée du bilan, compte de résultat et annexes afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Puis il donne lecture (i) du rapport de gestion du Conseil de Gouvernance exposant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir, (ii) du rapport du Conseil de Gouvernance sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022 et (iii) des rapports des Commissaires aux comptes.

Enfin, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

DEBUT DE L'EXTRAIT

(...)

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que les mandats des Commissaires aux comptes titulaires arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et que la Société dépasse les seuils fixés par décret obligeant la nomination d'un Commissaire aux comptes pour le contrôle des comptes de la Société, décide en conséquence conformément à l'article L. 227-9-1 du Code de commerce :

- De renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société KPMG SA, société anonyme au capital de 5 497 100 euros dont le siège social est situé 2 avenue Gambetta, Tour Eqho – 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 775 726

G



417, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028,

- De ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, et

- De désigner la société ARVOR FINANCE, société par actions simplifiée au capital de 70 000 euros dont le siège social est situé Le Pod Immeuble Identity 7 rue de Chatillon 3 35000 Rennes immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 951 319 318, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire (en remplacement de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT) pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Les Commissaires aux comptes ont fait savoir qu'ils acceptaient ces fonctions et qu'ils n'étaient atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher leur renouvellement ou nomination.

L'assemblée prenant acte que les conditions rendant nécessaire la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant ne sont pas réunies, décide de ne pas désigner de Commissaires aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

FIN DE L'EXTRAIT

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau après lecture.

SUIVENT LES SIGNATURES :

Le Président
M. Christian ROULLEAU

Le Secrétaire de séance
Mme Mélanie ROULLEAU

